Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260225-CCAS_DEL_02_26-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 février 2026
(Extrait du registre des délibérations)

Le 24 février 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Combrit s'est réuni en séance ordinaire, à 17 heures, dans la salle de réunion de la Mairie de Combrit, sous la présidence de Monsieur Christian LOUSSOUARN, Maire de Combrit.

Etaient présents : Christian LOUSSOUARN, Marie Christine KERVEILLANT, Frédéric CHAUVEL, Daniel BIDON, Michelle BOURHIS, Nadine ARHAN, Claire LE CAER, Hélène OLIVIER.

Absents ayant donné procuration :
Maryannick PICARD à Marie-Christine KERVEILLANT
Aurélie LE GOFF à Frédéric CHAUVEL

Absents excusés :
Valérie PARMENTIER

Nbre de membres en exercice : 11
Nbre de présents : 8
Nbre de procurations :2
Nbre de votants : 10
Nbre d'absents : 1

.....

02-2026 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 AU BP 2026

Monsieur Christian LOUSSOUARN, Maire et Président du CCAS, expose que conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte financier unique correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde, et selon décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068)

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent et les besoins de financement de l'exercice 2025, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260225-CCAS_DEL_02_26-DE

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS_ CCAS

Résultat estimé de l'excercice	
A. Résultat estimé de l'exercice	- 293,50
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B. Résultats antérieurs reportés	+ 293,50
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	+ 10 280,02
D001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Soldes des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -)	
Besoin de financement (si négatif)	
Excédent de financement (1) (si positif)	
Besoin de financement F = D + E	+ 10 280,02
AFFECTATION = C = G + H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G= au minimum couverture du besoin de financement F	
2)H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt, subvention, autofinancement

(2) Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Le Conseil d'Administration a constaté et procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 et à son affectation sur le budget primitif 2026 tels que présentés ci-dessus.

Pour copie conforme
Le 25 février 2026
Le Président,
Christian Loussouarn

MAIRIE DE COMBRIT - CCAS -